



MOTION LYCEE LUCIE AUBRAC PANTIN
ABANDON DU PROJET SUR L' EVALUATION
SATISFACTION DES REVENDICATIONS
POUR L' EDUCATION PRIORITAIRE

Les personnels du Lycée Lucie Aubrac à Pantin , réunis en heure d'information syndicale le 17 janvier 2017 avec leurs syndicats, la CGT et le SNES, ont pris connaissance du communiqué intersyndical (CGT, Sud, FO) appelant les personnels à se réunir en heure d'information syndicale et à s'adresser à la ministre sur ces revendications : « *le projet de la ministre sur l'évaluation des enseignants ne doit pas voir le jour, la ministre doit y renoncer, nous lui demandons de nous recevoir dans l'objectif d'ouvrir de véritables négociations sur d'autres bases.* ».

Après discussions, ils refusent la logique de ce projet qui repose sur des entretiens professionnels, sur des critères subjectifs et qui est l'instrument de l'arbitraire et de l'individualisation des carrières, de l'évaluation et des rémunérations.

Au nom de quoi devrions-nous accepter l'application des méthodes managériales venues du privé ?

Ils constatent que ce projet obéit à la même logique que le décret Chatel de 2012, abrogé à la suite des mobilisations des personnels avec leurs syndicats. Pour quelles raisons devrions-nous accepter ce que nous refusions en 2012 ?

Ils ne sont pas dupes de la « revalorisation » des grilles indiciaires et des augmentations de salaires en trompe-l'œil. Tout ça est bien loin de leurs revendications en ce qui concerne les augmentations de salaires et en premier lieu une revalorisation réelle du point d'indice.

Plus particulièrement, les enseignants et personnels d'éducation du Lycée Lucie Aubrac, avec leurs syndicats CGT et SNES refusent :

- Les grilles de compétence et l'auto-évaluation qui visent à évaluer les enseignants sur des critères qui n'ont pour la plupart rien à voir avec ce que fait l'enseignant dans sa classe c'est-à-dire enseigner.
- que l'évaluation soit dévolue aux chefs d'établissements, conscient que cela serait la porte ouverte à encore plus de pression et d'arbitraire.
- que les critères d'avancement soient l'application de réformes contestées et rejetées comme la réforme du collège, des critères locaux et non l'enseignement de leur discipline dans le cadre des programmes nationaux.

Nous ne voulons pas de ce projet de réforme, la ministre doit l'abandonner et écouter nos revendications pour l'augmentation de nos salaires, l'amélioration de nos conditions de travail et d'enseignement.

En ce sens, ils considèrent légitimes les mobilisations des personnels en éducation prioritaire. En ce qui les concerne, ils refuseront de perdre les acquis relatifs au classement de leur établissement (pas d'augmentation d'effectif par classe, pas de baisse de la dotation horaire globale, conservation de l'indemnité anciennement ZEP).

Plus particulièrement, ils demandent à ce que l'indemnité de sujétion spéciale soit généralisée à l'ensemble des personnels du lycée Lucie Aubrac : Personnels enseignants titulaires, TZR, contractuels, CPE et assistants d'éducation.

Les sections syndicales CGT et SNES du Lycée Lucie Aubrac, appellent les personnels d'enseignement et d'éducation à :

- se mettre en grève et à rejoindre la manifestation du jeudi 19 janvier à l'appel des syndicats pour l'éducation prioritaire.
- à rejoindre le rassemblement du mercredi 1^{er} février pour exiger l'abandon du projet sur l'évaluation des personnels et porter leurs revendications.